YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007 / 61

OBJET : Contrat de prestation de service relatif à l'exposition de sculptures dans la Propriété Caillebotte de septembre à décembre 2007 conclu avec Madame Lydia HARAMBOURG, Historienne - Critique d'Art.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de sculptures dans l'Orangerie et le parc de la Propriété Caillebotte de septembre à décembre 2007 , et souhaite confier la rédaction, la mise en pages et la relecture du catalogue de cette exposition à une historienne - critique d'art compétente en la matière,

CONSIDERANT que la proposition de Madame Lydia HARAMBOURG, Historienne – Critique d'Art, correspond aux besoins de la Commune,

D E C I D E

DE signer un contrat de prestation de service avec Madame Lydia HARAMBOURG, 3 Place des Pyramides – 75001 PARIS, pour un montant de 10 000,00 € (TVA non applicable),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 16 février 2007.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération